

## HONORAIRES MISE EN LOCATION

---

## HONORAIRES GESTION

---

POUR LE BAILLEUR  
**1 MOIS DE LOYER TTC**

---

**7.8% HT DE LA TOTALITÉ  
DES SOMMES ENCAISSÉES  
AU TITRE DE LA GESTION  
DU BIEN**

POUR LE LOCATAIRE  
**8€/M<sup>2</sup> SURFACE HABITABLE**  
pour la formation du dossier, la visite,  
la rédaction et signature du bail

---

(loyers nets, provisions pour charges,  
sommes mises par convention à la charge  
du locataire, charges récupérables, taxe  
d'enlèvement des ordures ménagères)

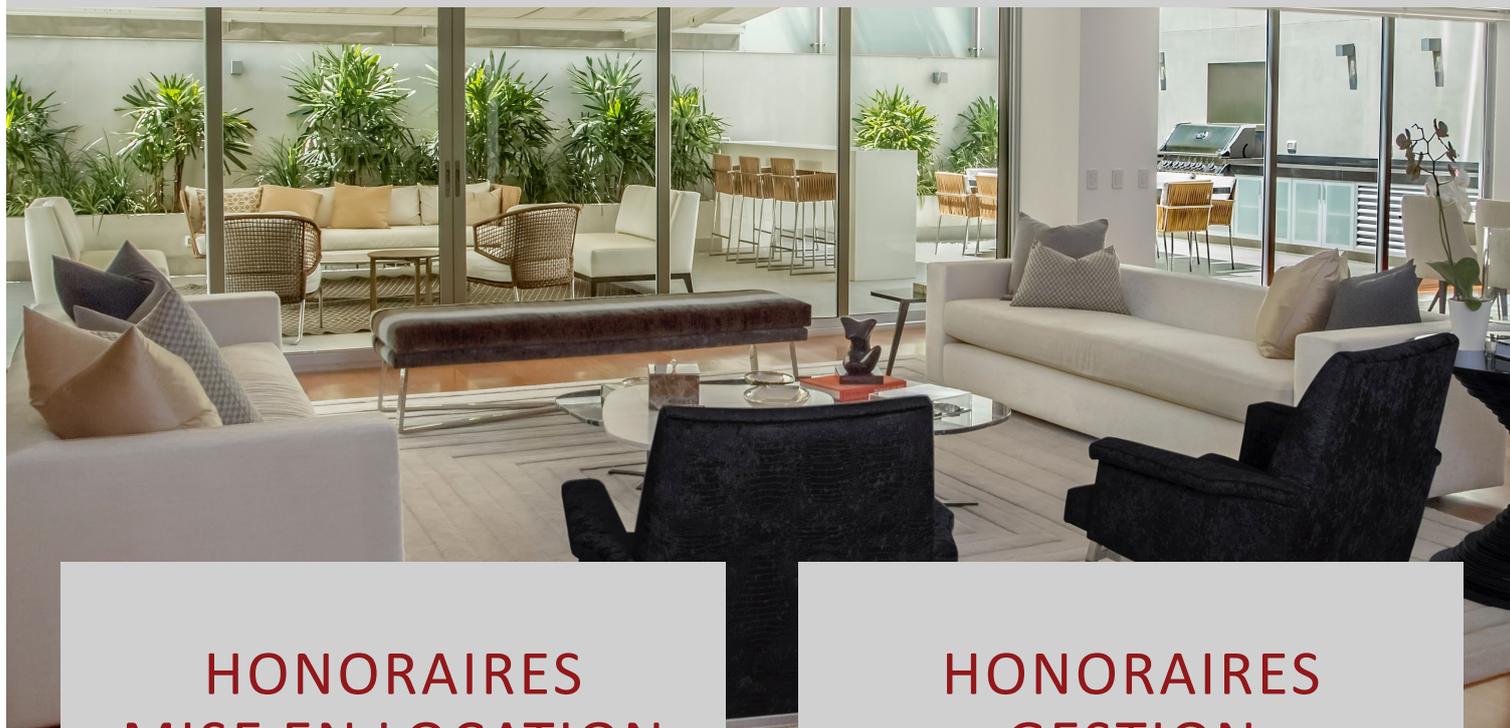
---

**3€/M<sup>2</sup> SURFACE HABITABLE**  
pour la réalisation de l'état des lieux



# LOCATION MEUBLÉE

---



## HONORAIRES MISE EN LOCATION

---

## HONORAIRES GESTION

---

POUR LE BAILLEUR  
**1 MOIS DE LOYER TTC**

---

**9% HT DE LA TOTALITÉ  
DES SOMMES ENCAISSÉES  
AU TITRE DE LA GESTION  
DU BIEN**

POUR LE LOCATAIRE  
**8€/M<sup>2</sup> SURFACE HABITABLE**  
pour la formation du dossier, la visite,  
la rédaction et signature du bail

---

(loyers nets, provisions pour charges,  
sommés mises par convention à la charge  
du locataire, charges récupérables, taxe  
d'enlèvement des ordures ménagères)

---

**3€/M<sup>2</sup> SURFACE HABITABLE**  
pour la réalisation de l'état des lieux



21 rue ruisseau des noirs - 97400 Saint-Denis. SARL au capital de 7 500 € / APE 6831Z / RCS 508 591 567 / Cartes professionnelles transactions & Gestion N° CPI 9741 2016 000 006 667 délivrée par la CCI de Saint Denis de la Réunion / Garanties financières auprès de la CEGC 16 Rue Hoche, Tour Kupka B, TSA 39 999, 92919 LA DEFENSE, pour un montant de 110 000 € avec réception de fonds en Transactions, et 230 000€ pour l'activité Gestion. Adhérent au SNPI.



## HONORAIRES MISE EN LOCATION

DES LOCATIONS EXCLUES DU  
CHAMP D'APPLICATION DE  
LA LOI DU 6 JUILLET 1989

### POUR LE BAILLEUR

Rédaction du bail et signature  
par un notaire :

Honoraires du notaire :

**environ 1.1 x le loyer mensuel**  
selon le barème de l'étude notariale

### POUR LE LOCATAIRE

Visite, formation du dossier :

**33.33 % de deux mois de loyer mensuel CC TTC**

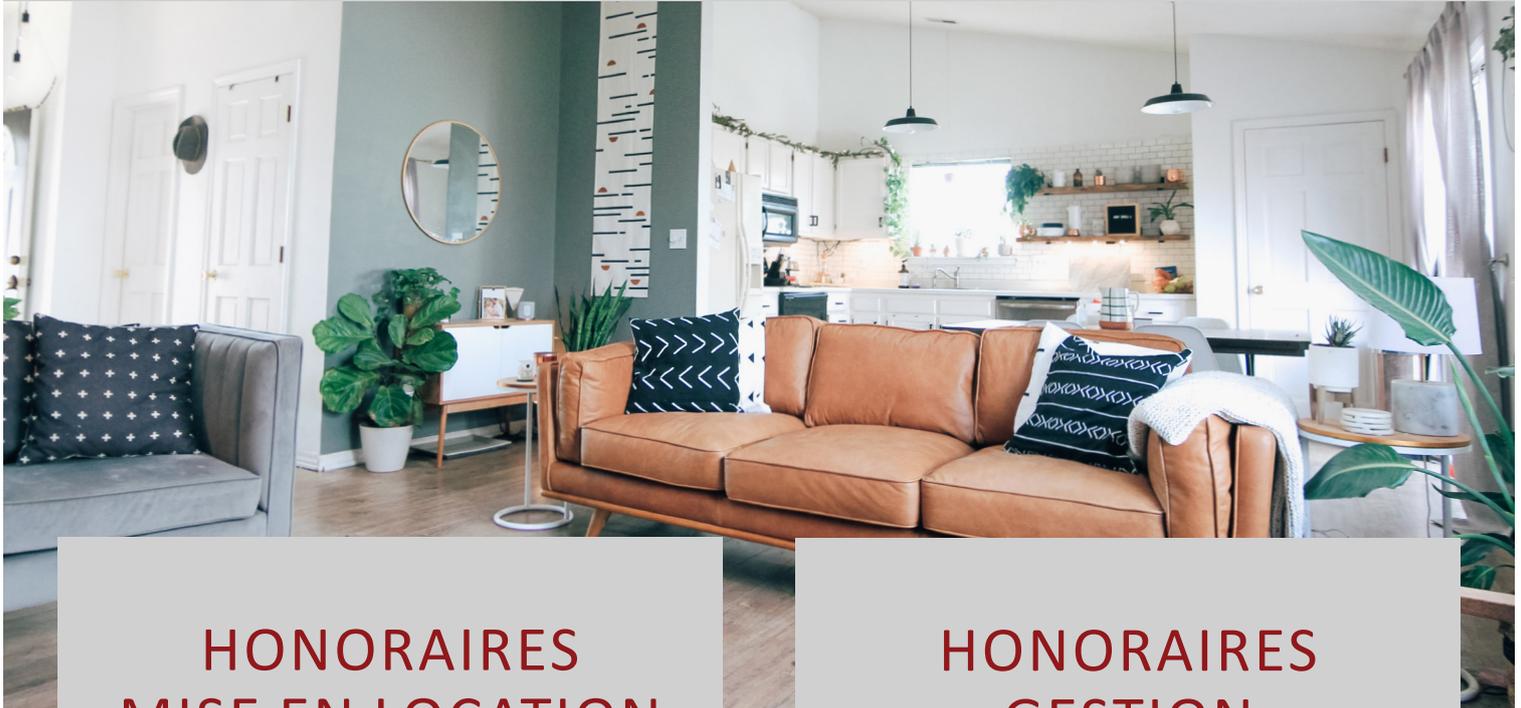
Etat des lieux d'entrée :

**50% de deux mois de loyer mensuel CC TTC**

## HONORAIRES GESTION

**7.8% HT DE LA TOTALITÉ  
DES SOMMES ENCAISSÉES  
AU TITRE DE LA GESTION  
DU BIEN**

(loyers nets, provisions pour charges,  
sommes mises par convention à la charge  
du locataire, charges récupérables, taxe  
d'enlèvement des ordures ménagères)



## HONORAIRES MISE EN LOCATION

---

## HONORAIRES GESTION

---

BAILLEUR :

**1 MOIS DE LOYER  
DE LA PARTIE PRIVATIVE LOUÉE**

pour la formation du dossier, la visite  
la rédaction du bail, l'état des lieux d'entrée  
et la négociation

---

LOCATAIRE :

**8€/M<sup>2</sup> SURFACE HABITABLE  
DE LA PARTIE PRIVATIVE LOUÉE**

pour la formation du dossier, la visite  
et la rédaction du bail

**3€/M<sup>2</sup> SURFACE HABITABLE  
DE LA PARTIE PRIVATIVE LOUÉE**

pour la réalisation de l'état des lieux

COLLECTIF

**T3 : 9.5% HT OU T4+ : 11% HT**

INDIVIDUEL :

**MAISON : 14% HT**

**DE LA TOTALITÉ DES SOMMES  
ENCAISSÉES AU TITRE DE  
LA GESTION DU BIEN**

(loyers nets, provisions pour charges,  
sommés mises par convention à la charge  
du locataire, charges récupérables, taxe  
d'enlèvement des ordures ménagères)

---